



Contestation FPS pour défaut de borne fixe de paiement

Par minjay

Bonjour j'ai reçu un FPS sur une avenue qui ne possède pas d'horodateur, à la place il y a un panneau avec un numero de telephone pour faire un paiement par appli mobile. Je ne l'ai pas fait car il faut installer des applis et je n'avais pas de data.

J'ai contesté ce FPS au motif du manque de borne de paiement physique sur place et biensur cela a été refusé sans explications.

Est ce gagnable devant la CCSP sachant qu'il y'a une jurisprudence:

Automobiliste placé dans l'impossibilité de payer la redevance

Un forfait de post-stationnement ne peut être réclamé en l'absence d'un système de paiement de la redevance de stationnement proposant un mode de paiement sur borne fixe en état de fonctionnement et à distance raisonnable, acceptant soit les cartes bancaires, soit les espèces, soit les deux.

<https://www.ccsp.fr/documents/95a0aa114b80b95fe82924024d869922/18003691-analyse-2019-01-29.pdf>

[img]i.postimg.cc/nLD6ypSK/Clipboard02.jpg[/img]